



COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE

Département du Val-d'Oise (95)

RECUEIL SIMPLIFIÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2026

Session Ordinaire - Mandat 2026-2032

Nombre d'actes et délibérations	7 points à l'ordre du jour (dont 2 prises d'acte sans vote formel)
Conseillers en exercice	19 conseillers
Présents à la séance	14 présents (dont M. Alexandre Bruneau, arrivé à 20h02, présent dès l'appel nominal) 5 pouvoirs : Mme Amiroto Isabelle → Mme Margarido Jennifer ; Mme Lorea Sabine → Mme Morel Stéphanie ; M. Lorea Alexandre → M. Turban Jean-Claude ; M. Hennequin Jérôme → M. Tavares Alexis ; M. Chalal Mehdi → Mme Malek Fatima
Secrétaire de séance	M. Arnaud Paul-Gangneux
Présidée par	Madame Delphine DRAPEAU, Maire

N°	NOM	Prénom	Qualité	Présent / Absent	Pouvoir donné à
1	DRAPEAU	Delphine	Maire	✓ Présent(e)	—
2	SAINTE-BEUVE	Thibaut	1er adjoint	✓ Présent(e)	—
3	MARGARIDO	Jennifer	2e adjointe	✓ Présent(e)	—
4	TURBAN	Jean-Claude	3e adjoint	✓ Présent(e)	—
5	GAUTHIER-JABOT	Cathia	4e adjointe	✓ Présent(e)	—
6	PAUL-GANGNEUX	Arnaud	5e adjoint	✓ Présent(e)	—
7	MOREL	Stéphanie	Conseillère municipale	✓ Présent(e)	—
8	LEROUX	Alain	Conseiller délégué	✓ Présent(e)	—
9	AMIROTTTO	Isabelle	Conseillère municipale	X Absente	Jennifer Margarido
10	BARON	Philippe	Conseiller délégué	✓ Présent(e)	—
11	RODRIGUES	Corinne	Conseillère municipale	✓ Présent(e)	—
12	BRUNEAU	Alexandre	Conseiller municipal	✓ Présent(e) (à partir de 20h02)	—
13	LOREA	Sabine	Conseillère municipale	X Absente	Stéphanie Morel
14	LOREA	Alexandre	Conseiller municipal	X Absent	Jean-Claude Turban
15	TIRVAUDEY	Aline	Conseillère municipale	✓ Présent(e)	—
16	HENNEQUIN	Jérôme	Conseiller municipal	X Absent	Alexis Tavares
17	MALEK	Fatima	Conseillère municipale	✓ Présent(e)	—
18	TAVARES	Alexis	Conseiller municipal	✓ Présent(e)	—
19	CHALAL	Mehdi	Conseiller municipal	X Absent	Fatima Malek
TOTAL				14 présents	5 pouvoirs

Sommaire

N° 2026-41 - Désignation du secrétaire de séance

N° 2026-42 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2026

N° 2026-43 - *Prise d'acte* - Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

N° 2026-44 - Décision modificative n°1 du budget principal 2026

N° 2026-45 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la Société Routière de l'Est Parisien (REP/Veolia) - Site Val Pôle au Plessis-Gassot

N° 2026-46 - Convention de mise en commun des agents de police municipale de Viarmes - Autorisation de signature

N° 2026-47 - *Information* - Tirage au sort des jurés d'assises - Liste préparatoire 2027 (prise d'acte)

Délibération n° 2026-41	Séance du 1er juillet 2026
Désignation du secrétaire de séance	

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un secrétaire de séance chargé d'assister le Maire dans la rédaction du procès-verbal ;

M. Arnaud PAUL-GANGNEUX se porte volontaire. Sa candidature est soumise au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

– **DÉSIGNE** Monsieur Arnaud PAUL-GANGNEUX en qualité de secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents/Représentés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	15	0	4

Références juridiques : Art. L.2121-15 CGCT

Délibération n° 2026-42	Séance du 1er juillet 2026
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2026	

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 avait été joint à la note de synthèse adressée aux conseillers. Aucune observation, correction ou amendement n'est formulé.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

– **APPROUVE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mai 2026 (à la majorité, avec 4 abstentions).

Membres en exercice	Présents/Représentés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	15	0	4

Références juridiques : CGCT articles L.2121-18, L.2121-21, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et article R.2121-9 ;

Délibération n° 2026-43

Séance du 1er juillet 2026

Prise d'acte - Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

PRISE D'ACTE - Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation. La présente n'appelle pas de vote ; le Conseil en prend acte.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-23 ;

N°	Prestataire	Objet	Montant
53/2026	NTI NACO	Achat d'un poste informatique pour la mairie	1 699,90 € TTC
54/2026	MEDINGER & FILS	Réparation d'un caniveau allée du Montry	780,00 € TTC
55/2026	Crédit Agricole Île-de-France	Prêt à court terme, conformément à la ligne inscrite au budget	270 000,00 €
56/2026	A2C CONTRÔLE	Repérage amiante avant travaux - chaufferie des écoles élémentaires	1 791,60 € TTC
57/2026	ALDA	Fournitures administratives	938,62 € TTC
58/2026	ADELYA	Produits d'entretien	1 078,38 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

– **PREND ACTE** des décisions prises (n° 53/2026 à 58/2026) par le Maire dans le cadre de sa délégation ;

Références juridiques : Article L.2122-23 du CGCT

Délibération n° 2026-44

Séance du 1er juillet 2026

Décision modificative n°1 du budget principal 2026

Monsieur Thibaut SAINTE-BEUVE, adjoint aux finances, présente la décision modificative n°1 du budget principal 2026, proposée dans le cadre du suivi budgétaire afin d'intégrer les premiers ajustements de l'exercice, en dépenses et en recettes, en sections d'investissement et de fonctionnement (réajustements liés notamment à la réfection de la voirie rue de Verdun suite aux travaux du SIAH).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

– **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2026, telle que présentée en séance (à la majorité, avec 4 abstentions).

Membres en exercice	Présents/Représentés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	15	0	4

Références juridiques : Art. L.1612-11 CGCT

Délibération n° 2026-45	Séance du 1er juillet 2026
Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la Société Routière de l'Est Parisien (REP), filiale de Veolia - Site Val'Pôle au Plessis-Gassot	

Une enquête publique est ouverte au titre du Code de l'environnement sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Routière de l'Est Parisien (REP), filiale de Veolia, pour ses installations classées sur le site Val'Pôle au Plessis-Gassot (prolongation/extension du stockage de déchets non dangereux, prolongation/extension de la carrière, création d'une chaufferie CSR, dérogation espèces protégées, demande de servitude d'utilité publique). L'enquête se déroule du 15 juin au 15 juillet 2026 sous l'autorité de la commissaire enquêtrice Mme Hélène GIOUSE. Belloy-en-France, commune du rayon d'affichage de 3 km, dispose jusqu'au 30 juillet 2026 pour délibérer.

VU le Code de l'environnement ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Routière de l'Est Parisien (REP), filiale de Veolia, pour le site Val Pôle au Plessis-Gassot ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ÉMET** un avis défavorable au projet d'autorisation environnementale présenté par la REP (Veolia) pour le site Val'Pôle au Plessis-Gassot (1 voix favorable, 17 voix contre, 1 voix favorable avec réserves).

Membres en exercice	Présents/Représentés	Favorable	Défavorable	Favorable avec réserves
19	19	1	17	1

Références juridiques : vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.181-38 ; vu l'arrêté préfectoral n°IC-26-041 du 19 mai 2026 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande présentée par la société REP (Veolia) sur le site de Val Pôle au Plessis-Gassot, ouverte du 15 juin au 15 juillet 2026 ;

Délibération n° 2026-46	Séance du 1er juillet 2026
Convention de mise en commun des agents de police municipale de Viarmes - Autorisation de signature	

Belloy-en-France participe au dispositif de police municipale pluricommunale coordonné par la ville de Viarmes, associant les communes d'Asnières-sur-Oise, Belloy-en-France, Chaumontel, Luzarches, Mareil-en-France, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois et Villiers-le-Sec. À la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de conclure une nouvelle convention pour la durée du mandat, avec prise d'effet au 1er juin 2026. Participation financière 2026 : 22,97 € par habitant.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5-1 et R.2211 à R.2212-14 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.512-1 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la convention de mise en commun des agents de police municipale de Viarmes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant, à compter du 1er juin 2026 (à la majorité, avec 4 abstentions du groupe Belloy Autrement).

Membres en exercice	Présents/Représentés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	15	0	4

Références juridiques : Art. L.2212-1, L.2212-5-1, R.2211 à R.2212-14 CGCT ; Art. L.512-1 Code de la sécurité intérieure ; loi n°2007-297 du 5 mars 2007 ; décret n°2008-580 du 18 juin 2008

Délibération n° 2026-47

Séance du 1er juillet 2026

Information - Tirage au sort des jurés d'assises - Liste préparatoire 2027

PRISE D'ACTE - Ce point est présenté à titre d'information. La présente délibération n'appelle pas de vote ; le Conseil en prend acte.

VU les articles 254 et suivants du Code de procédure pénale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2026-033 du 23 février 2026 fixant le nombre et la répartition des jurés appelés à figurer sur la liste annuelle de la Cour d'assises du Val-d'Oise pour 2027 ;

Le Conseil a procédé publiquement au tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale de la commune :

- PINTO Kévin, né le 9 novembre 1989 (page 129, ligne 2)
- GOBBO Nancy, née le 18 avril 1975 (page 70, ligne 8)
- LABAT Ludovic, né le 30 avril 1959 (page 87, ligne 6)
- ASSOUS Serge, né le 30 avril 1963 (page 6, ligne 7)
- DA ROCHA Carlos, né le 4 août 1951 (page 6, ligne 8)
- LHOMME Karenn, née le 10 avril 1983 (page 101, ligne 5)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** du tirage au sort des six noms figurant sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027.

Références juridiques : Art. 254 et s. Code de procédure pénale ; arrêté préfectoral n°2026-033 du 23 février 2026

Fait à Belloy-en-France, le 2 juillet 2026

La Maire, Madame Delphine DRAPEAU

Signature :

Belloy-en-France - Liste des délibérations Séance du 1er juillet 2026